

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 11

Demande présentée le : 16 janvier 2023
Par : monsieur BATLLE Grégory
sis : 21 rue des Gravieres à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : une benne

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur BATLLE Grégory est autorisé à occuper le domaine public avec une benne sis 21 rue des Gravieres à JUZIERS (78)

entre les jeudis 27 janvier et 10 février 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 21 rue des Gravieres à JUZIERS.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Si nécessaire demande de barrières type « Vauban » auprès de l'accueil de la mairie ; après livraison par les services techniques, elles seront mises en place par le demandeur.

Article 3. Monsieur BATLLE Grégory est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 18 janvier 2023

Le maire, Ketty VARIN

